



## Urgences : Appel immédiat de candidatures de médecins en disponibilité et modification à la Lettre d'entente n° 297

Afin d'assurer l'accessibilité au service d'urgence d'une installation d'un CISSS ou d'un CIUSSS confronté à une possibilité de rupture de services en raison d'un manque d'effectif, les parties négociantes ont convenu de la *Lettre d'entente n° 297*.

Cette lettre d'entente prévoit des modalités de rémunération particulières pour le médecin qui engage sa disponibilité durant certaines périodes de l'année. Le présent appel de candidatures concerne la période **du 4 au 17 mars 2019**.

Aux fins d'application de la *Lettre d'entente n° 297*, le médecin dépêché auprès d'une installation d'un établissement désigné est rémunéré selon les modalités relatives au mécanisme de dépannage prévues à l'annexe XVIII de l'Entente et les frais de déplacement sont remboursés selon celles de l'article 30.00. Il ne peut se prévaloir des modalités des lettres d'entente offrant une rémunération bonifiée pour la prise en charge de l'urgence par les médecins de l'installation.

La rémunération versée en vertu de la présente lettre d'entente est sujette aux dispositions du paragraphe 5.3 de l'annexe IX de l'Entente. Elle est donc exclue du calcul du revenu brut trimestriel :

- **4 520 \$** par semaine de disponibilité engagée lorsque le médecin est dépêché dans un établissement, auquel montant s'ajoute la rémunération des services rendus;
- **5 240 \$** par semaine de disponibilité offerte lorsque le médecin n'est pas dépêché par le comité paritaire.

Pour se porter candidat, le médecin doit, entre autres :

- détenir des privilèges pour exercer dans un service d'urgence ou en avoir détenu au cours des trois dernières années;
- être disponible une semaine ou plus et accepter d'être dépêché à quelques heures de préavis dans un établissement où il y a risque de rupture de services.

Pour poser votre candidature, vous devez remplir le [formulaire d'inscription](#) en annexe et le retourner au Centre national Médecins-Québec **le plus tôt possible et au plus tard le 15 février 2019**.

L'attribution des semaines de disponibilité s'effectue **sans attendre la fin de la période** d'appel de candidatures.

Pour toutes les dispositions et instructions afférentes, consultez la [Lettre d'entente n° 297](#). Vous pouvez également consulter la rubrique [Mécanisme de dépannage](#), sous l'onglet *Facturation*.

c. c. Agences commerciales de facturation

Courriel, site Web et fils RSS

[services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca](mailto:services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca)

[www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels)

Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 643-8210

Montréal 514 873-3480

Ailleurs au Québec 1 800 463-4776

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30

(mercredi de 10 h 30 à 16 h 30)

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION À LA LETTRE D'ENTENTE N° 297

(Concernant certaines modalités de rémunération afin d'assurer l'accessibilité auprès d'un service d'urgence durant certaines périodes de l'année)

1. IDENTIFICATION						
Nom			Prénom			Sexe : <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin
Adresse - Résidentielle						
Établissement d'attache principal						
Ind. rég.	Téléphone (résidence)		Ind. rég.	Cellulaire		Ind. rég.
						Télécopieur
Adresse électronique obligatoire :						
PERMIS D'EXERCICE		N° du permis		ASSURANCE RESPONSABILITÉ :		Année
Collège des médecins du Québec		1-				Code de travail
						Langues parlées : <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais

## 2. DISPONIBILITÉ

- Nombre de semaines de disponibilité offertes : \_\_\_\_\_ semaine(s)
- Veillez indiquer ci-dessous vos semaines de disponibilité en numérotant vos choix par ordre de priorité (1 étant votre 1<sup>er</sup> choix)

Choix n°	SEMAINES	DATES LIMITES D'INSCRIPTION
_____	Du lundi 4 mars au dimanche 10 mars 2019	Pour la période de la relâche: 15 février 2019
_____	Du lundi 11 mars au dimanche 17 mars 2019	

Dans des circonstances exceptionnelles, après avoir confirmé l'adhésion à la *Lettre d'entente n° 297* des médecins offrant des disponibilités aux dates spécifiées ci-dessus, les parties négociantes peuvent envisager de retenir des disponibilités alternatives. Si vous voulez offrir de telles disponibilités, indiquez-en les dates ci-dessous :

\_\_\_\_\_

## 3. DESCRIPTION DE LA PRATIQUE

- Dans les 3 dernières années, avez-vous pratiqué dans un service d'urgence :  oui  non
- Spécifiez dans quel(s) établissement(s) vous détenez actuellement des privilèges en urgence et précisez votre statut :

	Établissement(s)	Statut(s)
1)		
2)		
3)		

## 4. NOUVEAU GRADUÉ – Vous n'avez pas encore exercé

- Indiquez le nom de l'université où vous avez complété votre formation en médecine de famille
- Spécifiez le nom du directeur de programme

_____	_____
-------	-------

## 5. SIGNATURE

(Apposez votre signature ci-dessous)

_____	_____	_____	_____
	année	mois	jour

- Veillez retourner ce formulaire par courrier électronique

Pour information :

418 266-6977 ou 1 800 463-2647

Centre national Médecins-Québec, 1075, chemin Ste-Foy, 9<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1S 2M1 / Adresse électronique : [cnmq@msss.gouv.qc.ca](mailto:cnmq@msss.gouv.qc.ca)